

*Séance du lundi 13 avril 2026*

L'an deux mille vingt-six le lundi treize avril à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Approbation de l'aménagement d'un îlot de fraîcheur à l'école élémentaire des Bressons 1 et arrêt des modalités financières

Date de la convocation : mardi 07 avril 2026

**Secrétaire de séance** : Monsieur David YTIER

**PRESENTS** :

M. ISNARD  
M. YTIER, Mme BONFILLON, M. ROUX, Mme BAGNIS, M. ZINSSNER, Mme COSSON-DANSET, Mme SOURD, M. BELIERES, Mme GUIÛLORET, M. ORSAL, Mme SAHRANAVARD  
M. CUNIN, M. SALVI, Mme MALLART, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CARUSO, M. BOUCHER, M. BONIJOL, M. URVOY, Mme THIERRY, M. SOLER, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme CORVELLEC, Mme GELY, Mme BOUSQUET-FABRE, Mme BECHLIAN-MARCHAL, Mme PROUST-IMBERT, M. HAMOU, M. BAGOT, Mme GOMEZ-NAL, Mme LE MOULT, Mme RAZEYRE, M. VACCAREZZA, Mme SHAHUM, M. CHINI, Mme BRUN LE MARCHAND

**POUVOIRS** :

M. MOFREDJ (donne pouvoir à M. CUNIN), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), M. MOUGAMMADOU (donne pouvoir à Mme BAGNIS)

**EXCUSES** :

CH/SD/MM

7.5

Services Techniques Municipaux

Approbation de l'aménagement d'un îlot de fraîcheur à l'école élémentaire des Bressons 1 et arrêt des modalités financières

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2331-6 ;

Vu la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 relative au dérèglement climatique et au renforcement de la résilience face à ses effets .

Considérant la volonté de la Ville de créer un îlot de fraîcheur au sein de la cour de l'école élémentaire des Bressons 1 afin de lutter contre le changement climatique ;

Considérant notre candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « vers des cours d'écoles désimperméabilisées et renaturées » de la Métropole en vue d'un accompagnement en matière d'ingénierie qui a été retenue ;

Considérant la subvention obtenue dans le cadre du dispositif « Nos territoires d'abord » de la Région visant à soutenir les projets des communes en termes de transition énergétique et écologique, à hauteur de 17,28 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités financières de l'opération d'aménagement d'un îlot de fraîcheur au sein de la cour de l'école élémentaire des Bressons 1, selon le plan de financement prévisionnel ci-après, exprimé en euros hors taxes :

Libellé de l'opération	ÉTAT (52,72 %)	Région (17,28 %)	Autofinancement (30 %)	TOTAL HT (100 %)
Îlot de fraîcheur école élémentaire des Bressons 1	121 827,55 €	39 939,00 €	69 328,50 €	231 095,05 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

APPROUVE la réalisation de l'opération susvisée.

ARRÊTE les modalités financières de l'opération telles que présentées ci-dessus.

PREND ACTE du plan de financement prévisionnel de l'opération, intégrant notamment la participation de l'État et de la Région.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer tout document afférent à la mise en œuvre de l'opération.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

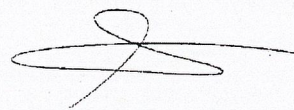
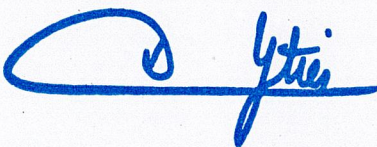
– SE PRONONCE COMME SUIT :  
**UNANIMITE**

POUR : 43  
ABSTENTION : 00  
CONTRE : 00  
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme

**Le secrétaire de séance,  
Monsieur David YTIER**

**Nicolas ISNARD  
Maire de Salon-de-Provence  
Vice-Président du Conseil Régional  
Président de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence**



Signé numériquement  
À : SALON DE PROVENCE  
(13300), FR  
Le : 16/04/2026 09:13:26  
SALON DE PROVENCE (VILLE)  
Maire  
Nicolas ISNARD